

# CONTRAT D'ENGAGEMENT

ENTRE LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE SAINTE-FOY, corporation légalement constituée ayant son siège social au 2410, chemin Sainte-Foy à Québec (Québec) G1V 1T3, ici représenté par sa directrice générale,

ci-après appelée :

**le COLLÈGE**

ET *Nom, prénom et adresse du cadre*

ci-après appelé :

**le CADRE**

LESQUELS CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

## 1. OBJET DU CONTRAT

1.01 Le COLLÈGE confirme l'engagement de *nom et prénom du cadre* à titre de *titre et unité administrative*.

## 2. DESCRIPTION DES FONCTIONS

2.01 Les fonctions du CADRE sont celles qui apparaissent en annexe.

## 3. RÔLE DU CADRE

3.01 Le CADRE n'acceptera aucun autre emploi et ne s'adonnera à aucune autre occupation, profession, affaire ou entreprise qui entrerait en conflit avec ses fonctions.

## 4. CLASSEMENT

4.01 Le CADRE a la classification de (classe ) conformément au plan de classification applicable aux cadres du Collège.

## 5. STATUT

5.01 Le CADRE, à la date de la signature du présent contrat, a le statut de *cadre temporaire* OU *cadre en probation* OU *cadre permanent* PLUS mention des dispositions pertinentes du *Règlement* ou de la *Politique de gestion pour le personnel cadre du Cégep de Sainte-Foy*.

## 6. RÉMUNÉRATION

6.01 Le traitement annuel du CADRE à la date d'entrée en vigueur du présent contrat est de \$.

## 7. RESPONSABILITÉ CIVILE

7.01 Le COLLÈGE s'engage à prendre fait et cause pour le CADRE advenant que sa responsabilité civile soit engagée par le fait de l'exercice de ses fonctions et convient de n'exercer contre elle aucune réclamation à cet égard.

## 8. DURÉE ET RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

8.01 Le présent contrat entre en vigueur le

8.02 *Date d'expiration* OU *modalités de renouvellement selon les dispositions pertinentes du Règlement* ou de la *Politique de gestion*.

**9. DISPOSITION PARTICULIÈRE**

- 9.01 Le présent contrat ne comporte aucune disposition particulière.  
OU *mention des dispositions particulières s'il y a lieu*

**10. RÉOUVERTURE DU CONTRAT**

- 10.01 Après entente entre les parties, le présent contrat peut être rouvert en tout temps.

**11. RÉSERVE**

- 11.01 La nullité d'une clause du contrat n'entraîne pas la nullité d'une autre clause ou du contrat en son entier.

**12. SIGNIFICATION**

- 12.01 La signification d'un avis ou de quelque document relatif au non-renouvellement du contrat du CADRE se fait par lettre recommandée.
- 12.02 La remise de main à main accompagnée d'un récépissé constitue une signification valable aux termes des présentes.

**13. RÉVOCATION ET CONVENTION ENTIÈRE**

- 13.01 Le présent contrat constitue la totalité des ententes intervenues entre les parties et révoque à toutes fins que de droit toute convention ou tout contrat antérieurs, verbaux ou écrits, qui ont existé entre le COLLÈGE et le CADRE.

**14. DÉCLARATION**

- 14.01 Sous réserve des dispositions des présentes, les parties déclarent soumettre le présent contrat à la *Politique de gestion pour le personnel cadre du Cégep de Sainte-Foy*.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé le présent contrat, à Québec, ce

---

---

La directrice générale

---

Le CADRE

Pièce jointe : 1